

*Question présentée par le député :*

*M. Simon Brandt*

*Date de dépôt : 9 mai 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Manifestation religieuse dans les locaux de l'ECG Henri-Dunant**

En date du dimanche 14 avril 2019, une journée humanitaire pour faciliter l'accès à l'eau potable aux familles palestiniennes a été organisée, par la Fondation Secours Humanitaire et le Centre Islamique de Genève, dans les locaux de l'ECG Henri-Dunant. Au programme étaient notamment prévues une lecture du Coran, une conférence du D<sup>r</sup> Hani Ramadan ainsi que la chorale du Centre Islamique de Genève. Si une lecture du Coran pose déjà question sur le caractère non religieux de la manifestation, la présence d'Hani Ramadan laisse peu de doute sur celui-ci. A plus forte raison lorsqu'on se souviendra qu'en juin 2016 (<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/hani-ramadan-parle-ecole-cree-malaise/story/10218422>), le DIP affirmait que : « *les positions publiques de M. Ramadan sont incompatibles avec les valeurs et la mission de l'école publique* ». Est-ce à dire que celles-ci sont devenues entre-temps compatibles ? Comment peut-on ainsi admettre l'accueil d'une telle manifestation dans des locaux scolaires ? Au surplus, il est étonnant de lire dans la presse que la directrice de l'école affirme ne pas avoir été informée, alors même qu'elle est censée être au courant de ce qui se passe dans les locaux dont elle a la responsabilité (<https://lecourrier.ch/2019/05/08/hani-ramadan-invite-dans-une-ecole/>).

Je souhaiterais donc obtenir réponse du Conseil d'Etat sur les questionnements suivants.

- 1. Depuis quand des manifestations à caractère religieux peuvent-elles ainsi être organisées dans des bâtiments scolaires ? Qui a donné l'autorisation pour celle-ci ?***

2. *Est-ce que l'autorisation d'accueil de cette manifestation a été remontée au niveau de la conseillère d'Etat chargée du département ? Sinon, pourquoi ?*
3. *Comment une manifestation peut-elle être organisée dans un bâtiment scolaire sans que la directrice soit au courant ?*
4. *Quelles mesures compte prendre le Conseil d'Etat pour qu'une telle situation ne se reproduise plus ?*
5. *Hani Ramadan est-il redevenu persona grata aux yeux du DIP ? Sinon, pourquoi avoir autorisé une de ses conférences dans des locaux scolaires ?*